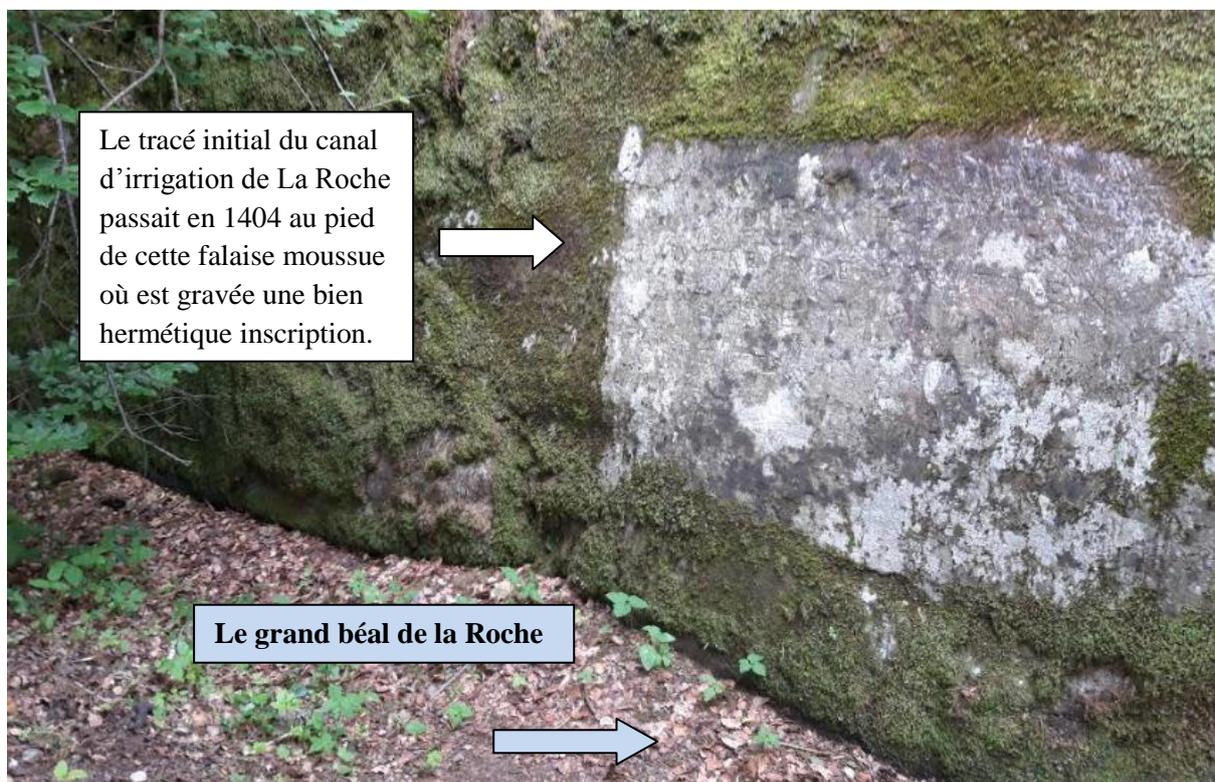


# La g@zette

*du Valbonnais*

*N° 163 – Juillet 2021*

1<sup>er</sup> Mai **1404** : ouverture du canal de **la Roche**



Les lecteurs de la Gazette se souviennent que dans notre vallée, le XVIII<sup>e</sup> siècle avait été émaillé par des rivalités familiales entre Valbonnais et Entraigues. Les BUISSON de La Roche ferrailaient avec les BERNARD d'Entraigues. Mais, rien de nouveau sous le soleil, au XVII<sup>e</sup> siècle déjà les deux communautés voisines s'écharpaient, cette fois pour des histoires d'eau !

Il fallait remonter loin dans le temps pour trouver la cause du litige.

Le 1er mai 1404, les industriels habitants de La Roche voulant faire prospérer leurs cultures avaient obtenu le droit de capter les eaux de la Bonne et creuser un canal permettant d'arroser cette belle plaine fertile. Le travail avait été colossal mais nos ancêtres étaient courageux et durs à la peine, c'était le prix de la survie et aujourd'hui encore, ce « grand béal » permet à l'agriculture de se maintenir.

Pour amener l'eau jusqu'à la plaine, il fallait aller la capter loin, sous le hameau du Villard d'Entraigues. Là, où la Bonne fait un virage au milieu d'imposants blocs de rochers, la prise initiale a été installée. Le canal a pu être construit, bâti, creusé jusqu'à la plaine de La Roche et des Angelas.

Le canal effectuait un long trajet sur la Commune d'Entraigues, sous l'ancienne route du Villard, puis à La Rochette, longeant le rocher et la fameuse inscription, et des propriétaires Entraiguois de terres avaient obtenus le droit, lors du creusement du canal, d'en utiliser l'eau pour irriguer leurs biens.

Qui a terre a guerre... les arrosants d'Entraigues et ceux de La Roche se disputaient l'eau et sa répartition donnait lieu à bien des querelles. Ce n'était certes pas le conflit de bande de GAZA mais cette eau cristallisait les tensions.

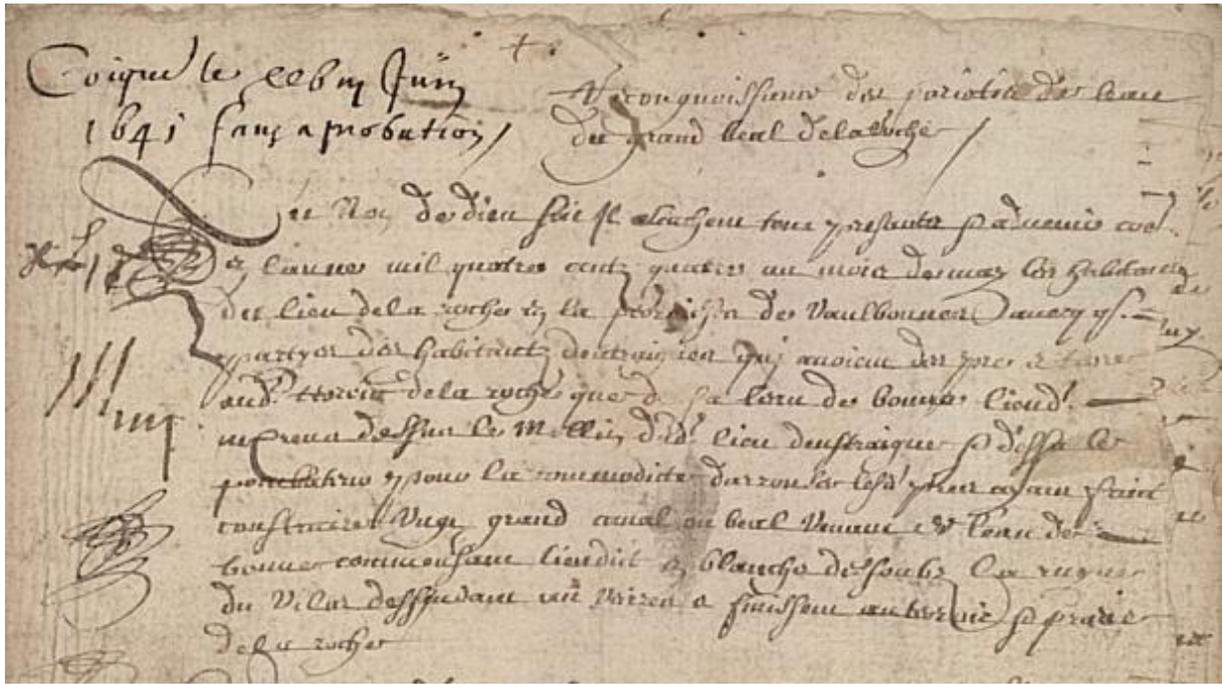
Les rédacteurs de l'acte de mai 1404 avaient en effet oublié les préceptes du droit Romain qui distinguait les actes « in personam », faits pour des personnes, et « in rem », faits pour des choses, si bien qu'ils avaient attribué les droits d'usage de l'eau aux personnes présentes à l'acte de 1404, « in personam » et pas en considération des terres arrosées, « in rem ».

Deux siècles plus tard, les terres avaient changé de mains. Les successions, les ventes, les partages avaient créé un nouvel état de fait et les propriétaires des terres n'étaient plus ceux qui avaient eu des droits sur l'eau.

Qui a terre a guerre... les conflits pour l'arrosage étaient légion car les Rocherons accusaient ceux d'Entraigues de voler leur eau, les Entraiguois se plaignant que ceux de La Roche voulaient les priver d'arrosage.

Il fallait revoir la situation et formaliser un nouvel acte de partage. Après moult discussions, requête était présentée au Bailly de GRESIVAUDAN pour faire enregistrer un acte de partage de l'eau par le notaire royal, ce fut fait le 16 mai 1622.

Le notaire AMIEN instrumentait, dans un style juridique et redondant, n'oublions pas que les actes étaient payés à la page et il fallait détailler, développer, répéter pour assurer la sécurité des actes, et avouons le, impressionner le bétotien et donner du volume à facturer. Découvrons donc cet acte.



## Reconnaissance des propriétaires de l'eau du grand béal de La Roche,

Au nom de Dieu soit-il, sachent tous présents et à venir que :

-En l'année 1404 au mois de mai les habitants du lieu de La Roche en la paroisse de Valbonnais, avec quelques particuliers des habitants d'Entraigues qui avaient des près et terres audit terroir de La Roche,

- Que de ça de l'eau de Bonne, lieu-dit au Creux, dessus le moulin du dit lieu d'Entraigues et deçà le Pont Battant, pour la commodité d'arroser lesdits près, ayant fait construire un grand canal ou béal venant de l'eau de Bonne commençant lieu-dit aux blocs, dessous la ruine du Villard, descendant aux Vayres et finissant aux terroirs et prairies de La Roche.

-Que en ladite année, du consentement et à la requête des propriétaires se servant de l'eau dudit grand béal a été fait le partage de ladite eau par prud'hommes à ce commis pardevant le vice châtelain dudit Valbonnais sur la quantité de septante à septante et une sétérée de près, en ce compris douze sétérées une éminée pour la part des propriétaires de la prairie d'Entraigues susmentionnés et le surplus audit terroir de La Roche, .....

*Souvenons nous que la sétérée correspondait à la surface pouvant être ensemencée par un setier de grain, en Dauphiné, 900 cannes carrées (une canne = 4M2) et l'éminée correspondant à 1/2 sétérée.*

...Or d'autant que ledit partage se trouve si vieux et presque inutile aux dits particuliers, d'autant que les près qui doivent être arrosés de l'eau dudit béal ont changé plusieurs fois de maître et possesseur, ne trouvent aucun titre plus moderne, craignant d'être frustrés à l'avenir du privilège qu'ils ont audit arrosage par le moyen de plusieurs qui jugent de s'en servir sans aucun droit ordre ni raison.

Désirant lesdits particuliers faire procéder à la rénovation de leurs droits et titres au 26 février dernier se sont assemblés par devant le seigneur châtelain de Valbonnais où ils ont remontré à ce que dessus, remontré aux autres propositions contenues en l'acte sur ce fait récent par Monsieur E ??? greffier, comme fait apparoir l'extrait d'icelui par lequel lesdits particuliers ont constitué leurs procureurs Pierre et Jean Rosset, père et fils, Jacques Toscan, Gabriel Buisson et Jean Buisson feu Jean pour ceux de La Roche et Jaymon Rousset pour Entraigues, auxquels lesdits particuliers ont donné pleins pouvoirs de bailler à prix fait la reconnaissance nécessaire pour le maintien d'icelui...

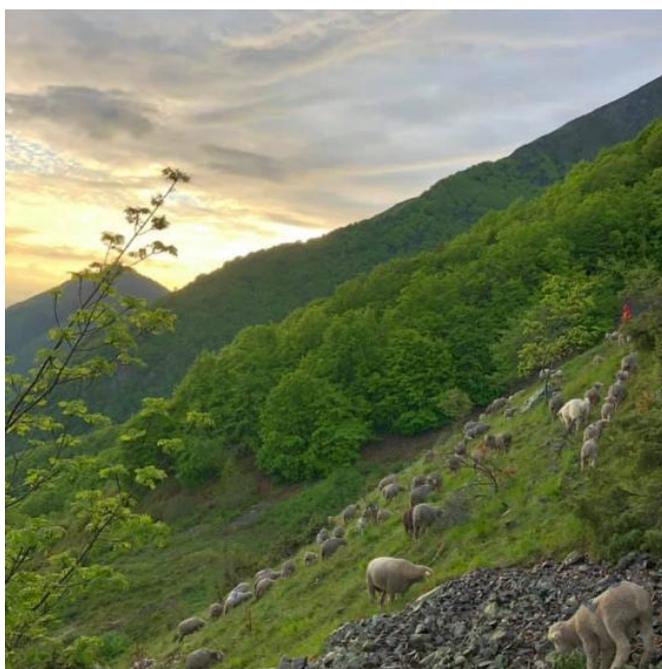
Pour ce est-il que ce jour'hui, 16 du mois de mai 1622 au lieu-dit de La Roche maison de Pierre et Jacques Toscan, après-midi, par devant moi dit notaire et commissaires et en présence des témoins sus nommés, honnêtes bourgeois Jaymond Rosset, Jean-Bernard Helme, et Jean Rey, fils à XXX, faisant pour et au nom de tous les particuliers du terroir d'Entraigues et Pierre Rosset, Jean Buisson à feu Jean, Jacques Toscan, Gabriel Buisson, Pierre Cros Perret, Pierre Rosset Lamard, Jacques Buisson Léorat, Antoine Faure, Pierre toscan Vial fils à Jean, François Rosset habitants dudit lieu de La Roche, tous propriétaires du susdit grand canal ou béal et usagers d'icelui, faisant tant à leur nom que des autres particuliers absents et les leurs à venir, après leur avoir fait lecture et donné à entendre en langage vulgaire ledit partage latin susmentionné, de leur vraie franche volonté ont avoué et ratifié icelui pour la liquidation des douze jours du cours de l'arrosage.

Que tous de même avis et même accord, nul d'eux ne contredisant, ont confessé et reconnu et en reconnaissant confessent être propriétaires dudit grand béal de La Roche et avoir part en l'arrosage d'icelui pour le service de leurs près qui l'aboutisse, selon la liquidation qui sera faite au châtelain de leur particulière reconnaissance ci-après entre les mains de moi, dit commissaire, passé, promettant à ce que le chacun d'eux concernera faire leur part du travail nécessaire pour la maintenance d'icelui et rations annuelles requises, veulent et entendent que le cours dudit arrosage se passe sous douze jours travaillant desquels les particuliers du terrain d'Entraigues auront vendredi et samedi premier et au commencement dudit cours et ceux du terroir de La Roche auront et jouiront des autres dix jours suivants et que l'un desdits particuliers ne pourra empêcher l'autre l'heure et le jour qu'il devra arroser à peine de trois livres d'amende à laquelle se sont soumis ; laquelle amende appartiendra moitié à partie et moitié aux pauvres de La Roche. Sera permis audits particuliers de mener l'eau par les près, terres et autres par les lieux moins dommageables et tenir les eaux par terroir, chacun à l'endroit de son bien, et de dûment réparer au cas que lesdits particuliers ne soient pas d'accord de faire arroser leur, ci après comme ils ont accoutumé, ci-devant par un homme ayant salaire. »....

Samedi et lundi pour Entraigues, puis 10 jours travaillés pour La Roche.

Cela fait 607 ans que « le grand béal » irrigue la plaine, la rend fertile, façonne le paysage et fait vivre des générations du hameau. Son tracé initial a été modifié et raccourci au XIX<sup>e</sup> siècle, puis au XX<sup>e</sup> siècle avec la construction de ma micro centrale d'Entraigues. Ce grand vieillard mérite un bel hommage. Mais combien de temps encore l'agriculture pourra t'elle se maintenir dans nos vertes vallées ? C'est une autre histoire.

Sources : Archives familiales [**Jean Jacques DELCLOS, auteur de la photo et de l'article ci-dessus, reprenant la transcription de l'acte de 1622.**]



Antoine et les toiles du  
berger sur *Grange Perret*



# Magie et médecine populaires à Valjouffrey...

De 1958 à 1960, Charles Joisten, qui sera conservateur du Musée dauphinois de Grenoble de 1970 à 1981, poursuit ses recherches dans la haute vallée de La Bonne : Le Valjouffrey. Voici un article, écrit par cet immense collecteur des traditions du Dauphiné, Savoie..., paru dans la revue qu'il a fondée en 1973 : Le monde alpin et Rhodanien. (Revue régionale d'ethnologie N° 3 – 4 / 1973).

**Dans notre numéro 160, nous avons commencé à publier l'article de Charles Joisten avec un curieux témoignage qui a été enregistré le 22 avril 1960, auprès d'une cultivatrice du village des Faures (commune de Valjouffrey), Mme Vve J. L..., âgée de 76 ans au moment de l'enquête et qui est décédée depuis. Voici la suite...**

On notera enfin que les faits surnaturels sont situés dans le passé, même s'il s'agit d'un passé récent, et que ces faits, qui sont aux yeux de l'informatrice objets de croyance, n'ont plus de raison d'être aujourd'hui avec l'évolution des mentalités et la remise en question des valeurs traditionnellement admises. Significative à cet égard est sa réflexion, quelque peu désabusée, réflexion que nous avons aussi fréquemment entendue : « Maintenant, les gens ne croient plus ni à Dieu ni à diable. »

Charles JOISTEN, *Grenoble*.

## TRANSCRIPTION DE L'ENREGISTREMENT

### LA RÉUNION DE FRANCS-MAÇONS - APPARITIONS DIVERSES

Mon oncle allait au Désert (1). Quand il a été arrivé en un endroit, où il y a eu un grand épierrement, il a vu plusieurs hommes là-bas qui faisaient

(1) Le Désert : hameau de la commune de Valjouffrey.

un feu, puis qui buvaient du café dans des belles tasses. Ah ! mais ça c'est réel. Alors il s'approche, il en connaissait un :

— Alors qu'est-ce que vous faites là ?

— Ben ma foi, on fait une petite ronde. On boit un peu du café. Si tu veux en accepter ?

— Oh ! ma foi non, j'y tiens pas tellement.

Alors ces tasses elles étaient tellement belles, tellement jolies, que mon oncle — il avait bien l'habitude anciennement, c'était bien le mot — il dit comme ça :

— Oh ! Jésus Marie Joseph, que vous avez de belles tasses !

Tout a disparu. Rien que par les paroles, de dire : Jésus, Marie, Joseph. Pourtant, c'était pas un blagueur mon oncle, vous savez. S'il l'a dit c'est que c'était vrai.

Alors voilà que le chef [des francs-maçons] qu'il connaissait, il lui dit :  
— Malheureux ! garde-toi bien de ne jamais dire ce que tu viens de voir ! Parce que ça te porterait malheur.

Qu'est-ce que c'est... Il l'a dit, il l'a dit, oui, avant de mourir... Parce que, à partir d'un tant de temps — il y a un délai — on n'y peut plus, on n'y peut plus rien. Mais c'est pour vous dire : qu'est-ce que ça signifiait ces mots, de dire « Jésus Marie Joseph... ». C'était bien le contre du démon.

Il me disait : c'était la franc-maçonnerie. Ils faisaient toutes sortes de choses !



*Que faisaient ces francs-maçons ?*

Ben, des feux-follets... Vous alliez passer sur une route, vous voyiez toutes sortes de vilaines bêtes !

*Des bêtes ?*

Des bêtes ! Puisque là-haut, à La Rochette (2), quand on passait, de minuit à deux heures, tantôt on voyait un cochon, tantôt c'était un chien, tantôt c'était une fille. Alors ça vous venait contre, et puis ça s'en retournait. Eh ben, c'était le diable ! Les gens ils osaient plus passer.

(2) La Rochette, lieu-dit entre Les Faures et Le Désert, sur la rive droite de la Bonne, était le théâtre de toutes sortes d'apparitions fantastiques. Lors de notre enquête de 1958, Mme L... nous avait conté les faits suivants :

*Le renard de La Rochette* : « On disait à ceux qui montaient, de nuit, au Désert, de faire attention au renard de La Rochette. Quand j'étais jeune, ma mère me disait : « Fais attention au renard de La Rochette ! ».

*Le chien de La Rochette* : « Le chien de La Rochette était vilain et gros. Il se présentait sous plusieurs formes [= il se métamorphosait]. (Je l'ai pas vu, monsieur, je vous le vends pour ce que j'ai entendu dire). C'était tantôt cochon, tantôt chèvre, et puis il reprenait forme de chien ».